

## SERVICE PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BARBERAZ

## RECUPERATION PAR UNE TIERCE PERSONNE

## AUTORISATION DE SORTIR SEUL(E) DE L'ECOLE

Je soussigné(e) Madame/Monsie de(s) l'enfant(s) :	eur	responsable légal
	. scolarisé(e) à l'école de	en classe de en classe de
(12h30), du soir (18h30) d	tter l'école par ses propres moyens à la fir ou de l'étude (18h00) <mark>uniquement pour les en</mark> autorisons pas les enfants de la maternelle au CP à	fants de CE et CM, (pour
□ autorise Mme / M	Téléphone :	
Mme / M	Téléphone :	/
à récupérer mon (mes) en Les personnes autorisées	fant(s). doivent présenter une pièce d'identité aux	c agents périscolaires.
ATTENTION - En cas de r	etard, prévenir impérativement l'équipe pe	ériscolaire sur site :
Albanne : 06.11.74.07.95 Concorde : 06.11.74.08.23	3	
Autorisation valable pour la c (en cas de changement, prévenir le ser	durée de l'année scolaire 2024-2025 vice)	
	Fait à Signature	le